

Appel à communication

« Handicap, éducation et enseignement supérieur »

« *Handicap, éducation et enseignement supérieur* » est une manifestation internationale et pluridisciplinaire organisée à l'Université de Guyane **la semaine du 12 octobre 2020**. La manifestation donnera lieu à des temps scientifiques, culturels et sportifs à Cayenne, Kourou et Saint-Laurent du Maroni.

CO-DIRECTION DE LA MANIFESTATION

- **Florence Faberon**, professeure de droit public, Université de Guyane, France
- **Carole Hassoun**, maître de conférences de droit privé et sciences criminelles, Université de Guyane, France

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION

- **Maria Fernanda Arentsen**, professeure titulaire, Université de Saint-Boniface, Canada
- **Christian Cécile**, directeur de l'IUT Carrières sociales, Université de Guyane, France
- **Florence Faberon**, professeure de droit public, Université de Guyane, France
- **Fabio Ferrucci**, Directeur du département des sciences humaines, sociales et de l'éducation, Université de Molise, Italie
- **Carole Hassoun**, maître de conférences de droit privé et sciences criminelles, Université de Guyane, France
- **Sylvia Macedo**, maître de conférences en sciences de l'éducation, Université de Guyane, France
- **Éric Martinent**, maître de conférences de droit public associé, Université Lyon 3, France
- **Michel Mercier**, professeur émérite de l'Université de Namur, Belgique et professeur associé à l'Université catholique de Lille, France
- **Jacques Mikulovic**, directeur de l'Institut national supérieur formation et recherche - handicap et enseignements adaptés (INSHEA)

- **Thierry Nicolas**, maître de conférences en géographie, directeur adjoint de l'INSPE, Université de Guyane
- **Marisa Pavone**, professeure au département de philosophie et de sciences de l'éducation de l'Université de Turin et présidente du CNUDD, Italie
- **Laurent Sermet**, professeur de droit public, Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, France
- **Marie-Pierre Toubhans**, maître de conférences associée, INSHEA, et coordinatrice de l'association « Droit au savoir », France
- **Dominique Turpin**, professeur de droit public, ancien président de l'Université d'Auvergne et ancien doyen de la Faculté de droit de Clermont-Ferrand, France

La manifestation s'inscrit dans les dynamiques « handicap » des universités de Guyane (France), Clermont Auvergne (France) et Saint-Boniface (Canada) ainsi que des universités et structures partenaires du programme « Handicap et citoyenneté » (<https://handicap-citoyennete.uca.fr/>). Elle est aussi un volet des projets « Sociétés, cultures et politiques » et « Handicap et enseignement supérieur ». Ce dernier repose sur un consortium d'universités avec l'appui de l'Agence universitaire de la francophonie Europe de l'Ouest en vue de conduire une réflexion tant sur la vie étudiante que sur la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur eu égard aux questions de handicap.

Le programme « Handicap et citoyenneté » est parrainé au Gouvernement français par le secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des personnes handicapées ainsi que les ministères de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la Culture et des Sports. Nous ambitionnons de consolider le champ des études francophones sur le handicap, de structurer un réseau de recherche international francophone en la matière. Nous souhaitons également, par un projet scientifique, pédagogique, culturel et sportif, contribuer à approfondir la recherche dans le champ du handicap et à modifier les représentations du handicap.

La manifestation s'inscrit dans un projet scientifique mais aussi vise au-delà à promouvoir les activités culturelles, physiques et les valeurs de l'olympisme et du paralympisme. Il vise aussi à lutter contre toutes les formes de discrimination et à promouvoir l'égalité.

Il nous faut penser un système éducatif inclusif. Dans cette démarche, les établissements ne doivent omettre ni les élèves, ni les étudiants ni les personnels. Si des études ont pu être menées à ce jour sur l'éducation inclusive et les étudiants, si des guides ont pu être réalisés, il importe d'aller plus loin en intégrant toutes les dimensions de la vie des élèves et des étudiants et la dimension de la gouvernance. Il doit s'agir d'interroger la capacité des établissements à être inclusifs et d'éclairer les stratégies opérationnelles.

Il s'agit en conséquence d'étudier la complexité de la prise en considération des personnes ayant un handicap, élèves, étudiants et personnels, les conditions de leur accueil et de leur accompagnement ainsi que les interactions avec leurs environnements culturels et sociaux, sans omettre le rôle des différents acteurs. Il doit s'agir de comprendre les situations et d'éclairer des stratégies opérationnelles pour améliorer les conditions de vie et d'existence ainsi que les libertés de choix des personnes. La finalité est d'analyser les obstacles environnementaux, d'attitudes ou de mentalités, d'étudier le cadre politique et juridique et de penser des outils pour que soit mieux assuré l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière et d'une véritable égalité des chances. Il nous appartient ainsi de conduire une réflexion sur notre capacité à proposer des outils pour vivre son enfance, sa vie d'étudiant et préparer sa vie d'adulte dans la plénitude des dimensions d'un individu en formation et engagé dans la cité sans oublier les personnels eux-mêmes et donc les politiques des ressources humaines.

Quelle place pour le handicap dans le système éducatif ? Quels sont les dispositifs existants dans leurs points de force et leurs limites ? Quels sont les moyens mis en œuvre et ceux à déployer pour améliorer les situations présentes ? Quelles sont les aides à apporter ou à renforcer (humaines, techniques...) ? Comment faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le système éducatif et plus largement dans la cité ? Comment améliorer les échanges et sensibiliser au handicap ? Quelles sont les représentations du handicap par les personnes en situation de handicap elles-mêmes, par leurs congénères, par les personnels des établissements, par les familles et l'environnement socio-économique ? Quelles sont les politiques mobilisées et comment les gouvernances des établissements recherchent des outils et se donnent les moyens d'être des établissements inclusifs ? Quelle place pour l'accessibilité des outils, des bâtiments, des formations, de la recherche... ? Quelle place pour les outils numériques en période dite « normales » ou en période de confinement ? Quelles sont les discriminations vécues et subies ? Quels sont les rôles du droit et des représentations dans les

réussites et les échecs des personnes et des politiques des établissements ? Quels dispositifs proposer pour accompagner les élèves, les étudiants et les personnels en situation de handicap ? Quelles pratiques innovantes pourraient être proposées ?

Sans prétendre à l'exhaustivité, 7 axes sont proposés pour organiser les échanges : la scolarisation des élèves en situation de handicap ; la formation et la recherche ; la vie de campus ; les représentations du handicap ; la gouvernance des établissements (dont la politique des ressources humaines) ; le numérique ; les outils et les innovations.

MODALITÉS DE SOUMISSION

La manifestation est ouverte à l'ensemble des chercheurs, des praticiens, des artistes et des sportifs qui souhaitent soumettre une proposition de communication, un poster scientifique ou une performance artistique ou sportive.

Communication orale ou écrite

Les personnes souhaitant proposer une communication orale ou écrite (dans la perspective de contribuer à la publication des actes et sous réserve de validation du projet puis de la communication finale par le conseil scientifique ; il est possible de proposer uniquement une contribution écrite pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de se déplacer) sont invitées à envoyer un résumé ne dépassant pas 300 mots et incluant le titre, la problématique ainsi que les approches théoriques et méthodologiques envisagées.

La proposition sera accompagnée de cinq mots-clés et d'une biographie de 150 mots. La biographie devra être précédée du prénom, du nom de l'intervenant suivi de ses qualités y compris son laboratoire de rattachement le cas échéant et son numéro.

La proposition doit être soumise au comité scientifique et d'organisation avant le **15 juin 2020**. Elle sera adressée à :

florence.faberon@univ-guyane.fr et carole.hassoun@univ-guyane.fr

L'objet du message électronique doit mentionner : Handicap, éducation et enseignement supérieur – 2020

Le fichier de soumission sera nommé : HES2020 – NOM Prénom – titre

Affiche

Les personnes qui souhaitent soumissionner une affiche sont invitées à envoyer un résumé ne dépassant pas 300 mots et incluant le titre, la problématique ainsi que les approches théoriques et méthodologiques envisagées.

La proposition sera accompagnée de cinq mots-clés et d'une biographie de 150 mots. La biographie devra être précédée du prénom, du nom de l'intervenant suivi de ses qualités y compris son laboratoire de rattachement le cas échéant et son numéro.

La proposition doit être soumise au comité scientifique et d'organisation avant le **15 juin 2020**.

Elle sera adressée à :

florence.faberon@univ-guyane.fr

et carole.hassoun@univ-guyane.fr

Le format papier de l'affiche devra être fourni au comité scientifique et d'organisation **avant le 10 septembre 2020** - NB : les organisateurs pourront gérer l'impression sur place aux frais du/des participants.

Contraintes techniques

Format papier portrait ou paysage : **A1, soit 594 x 841 mm.**

Format numérique : format **PDF HD**

Performances artistiques ou sportives

Les personnes qui souhaitent soumissionner des projets artistiques ou sportifs sont invitées à envoyer un résumé ne dépassant pas 300 mots et incluant le titre et le descriptif de la proposition (pièce de théâtre, chant, expositions, danse, animation d'un atelier sportif...).

La proposition sera accompagnée de cinq mots-clés et d'une biographie de 150 mots. La biographie devra être précédée du prénom, du nom de l'intervenant suivi de ses qualités.

La proposition doit être soumise au comité scientifique et d'organisation avant le **15 juin 2020**.

Elle sera adressée à :

florence.faberon@univ-guyane.fr

et carole.hassoun@univ-guyane.fr

CALENDRIER

- Réception des propositions et des biographies : **15 juin 2020**
- Notification d'acceptation : **15 juillet 2020**
- Réception des affiches et programme final : **10 septembre 2020**
- Réception d'un résumé de 5 000 à 10 000 signes : **1^{er} octobre 2020**
- Réception des communications écrites dans la limite de 35 000 signes notes et espaces comprises : **15 novembre 2020**

PARTICIPATION AU COLLOQUE

Les frais de mission sont à la charge des participants. Pour les participants dont la prise en charge serait assurée par leur structure d'appartenance ou une structure tierce, le logo de cette structure pourra figurer, avec l'accord des organisateurs, au titre des partenaires de la manifestation et plus largement du programme « Handicap et citoyenneté ».

Si la situation sanitaire ne permettait pas la tenue en présentiel de notre manifestation, nous mettrions tout en œuvre pour l'organiser en visioconférence ou par vidéo. En toute hypothèse, les travaux donneront lieu à publication.